

4 octobre 2018

Chers membres du Comité des ressources humaines,

J'aimerais vous demander de bien vouloir appuyer la motion M-110. Il n'y a pas encore de soutien disponible pour les employés qui travaillent au sein d'entreprises et cette recherche est essentielle. Il est important d'étudier l'impact que la perte d'un nourrisson a sur les parents endeuillés, et il faut accroître le niveau de soutien offert à ces parents pour s'assurer qu'ils ne souffrent plus de difficultés financières et émotionnelles indues.

Je travaillais au sein d'une administration municipale au moment de ma fausse couche. L'administration municipale est considérée comme un employeur qui offre un niveau de soins supérieur à ses employés en termes d'avantages sociaux, mais le manque de soutien dont j'ai fait l'objet pendant cette période difficile m'a dévastée, et je peux m'imaginer que, si c'est ainsi qu'est traité un employé du gouvernement, la situation doit être encore plus pénible pour un employé à l'embauche d'une entreprise qui n'a pas accès à autant d'avantages sociaux.

Pendant cette période, j'ai été rémunérée à 90 % de mon salaire et l'on m'a permis de prendre deux jours de congé de maladie avant de devoir obtenir un certificat médical et présenter une demande de prestations d'invalidité de courte durée. Je n'ai pris que les deux jours de congé à cause des pressions exercées sur moi pour respecter des échéances au travail et du brouillard de chagrin qui m'entourait et qui peut vous faire croire que vous allez bien alors que vous avez besoin de temps. J'ai fait l'objet de mesures disciplinaires après avoir été « plus abattue que d'habitude », même après que mon employeur ait été mis au courant des circonstances.

Mon employeur m'a demandé d'obtenir un certificat médical au terme d'une seule journée de congé de maladie en septembre dernier, alors que j'avais assisté à une cérémonie en mémoire de mon bébé dans le cadre de la « Walk to Remember » la fin de semaine précédente, et que je ne me suis pas sentie bien le lundi. J'avais déjà obtenu un certificat médical et l'infirmière au bureau m'a dit que je pouvais prendre congé ce jour-là. Toujours est-il que j'ai été mise à pied quelques semaines plus tard. Dans les municipalités, les absences pour raison de santé mentale ne sont pas couvertes par les congés de maladie. Dans ces circonstances, il faudrait prendre une journée de vacances.

Je sais que le fait de ne pas avoir reçu le soutien dont j'avais besoin au moment de ma fausse couche est l'un des facteurs qui m'a conduite au chômage. Le fait de n'avoir pas reçu le soutien dont j'avais besoin a contribué à la rupture de ma relation après la fausse couche. Le fait de ne pas avoir reçu le soutien dont j'avais besoin a contribué à creuser mon endettement sur le chemin vers la guérison.

Je sais maintenant qu'il faut laisser aux parents endeuillés le temps qu'il faut pour guérir de sorte qu'à leur retour au travail, ils puissent être des travailleurs productifs qui contribueront à

l'économie canadienne. Sans le groupe de soutien de Foothills, j'aurais eu encore plus de mal à surmonter la perte de mon bébé.

Je vous remercie de votre intérêt à aider les familles canadiennes.

Une citoyenne canadienne engagée